Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260321-20260402-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 19
- Votants : 19

PRÉSENTS : GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, ONIMUS Rémy, GUILLET Isabelle, GARCON Bénédicte, JAGUT Nolwenn, VIDUS Jean-Michel, QUENARDEL François, HAENTJENS Vincent, HERRAULT Pascal, BARBIN Françoise, FRÉOUX Jean-Paul, CAVALON Michel, MAGNEN Franck, CHAUSSEREAU Sandrine, QUELLEC Lydie, GUITON Gaëlle, PRIEZ Nolwenn, RICHARD Aurélie.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ONIMUS Rémy

2026.04.02 Détermination du nombre d'adjoints

La présidence du conseil municipal est prise par Jean-Pierre GALUDEC maire nouvellement élu.

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

L'effectif légal du conseil municipal de la commune est de Pluherlin étant de 19, il ne peut y avoir plus de 5 adjoints au maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal fixe à 3 le nombre d'adjoints de la commune de Pluherlin.

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Rémy ONIMUS
Le secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.03.23 13:54:27 +01'00'